



Lettre ouverte

« Une invitation à agir pour la protection des aînés contre des abus financiers en matière de logement »

Thetford Mines, le 14 décembre 2020. Les partenaires suivants : ACEF – ABE, FADOQ – Thetford et le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches ont décidé de coordonner leurs actions afin de mobiliser les organismes et la population dans le but de protéger les personnes âgées contre des abus financiers en matière de logement. L'action privilégiée pour le moment par les trois partenaires est la signature d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale.

Pourquoi signer une telle pétition?

Les aînés du Québec et tout particulièrement les personnes âgées qui demeurent dans les résidences habitables depuis 5 ans ou moins « ont pour la plupart une capacité limitée d'absorber des hausses de loyer alors que les coûts sont déjà excessivement élevés ». Tout propriétaire d'un logement habitable depuis 5 ans ou moins n'est pas tenu de respecter le pourcentage d'augmentation fixé annuellement par le Tribunal du logement (anciennement la Régie du logement). Le locataire ne pouvant pas contester, il se retrouve donc devant deux choix soit accepter de payer ou déménager. Le gouvernement doit mettre un terme à l'arbitraire et à l'inéquité.

Les petites résidences sont souvent situées dans un milieu rural. Elles ont non seulement des difficultés à boucler leur budget annuel et des difficultés surtout à offrir à leurs locataires des services sécuritaires et de qualité.

On se rappellera que les ATTENTES de notre milieu ont été présentées à la ministre des Aînés et des Proches aidants, M^{me} Marguerite Blais, le 30 septembre 2019, lors d'une soirée-conférence qui s'est tenue à la Polyvalente de Thetford. Cette activité était sous l'égide du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches et de ses partenaires et elle avait été précédée d'une consultation dans la MRC des Appalaches afin de connaître les besoins des personnes aînées. Voici une partie de ce que les membres du comité organisateur ont alors déposé en 2019 :

- ***Qu'un soutien accru soit apporté aux petites résidences afin de leur permettre de demeurer ouvertes et d'adapter les exigences de certification en améliorant la qualité des services et en veillant à la sécurité des locataires;***
- ***Que des amendements soient apportés à l'article 1955 du Code civil du Québec;***
 - ***En retirant l'article F du Bail du logement applicable à une résidence privée pour aînés (RPA) construite ou transformée à cette fin depuis 5 ans ou moins;***
 - ***En renforçant le pouvoir de l'État de manière à protéger davantage les locataires.***

Une démarche identique fut entreprise auprès du Réseau FADOQ malgré que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation avait « promis qu'un nouveau bail adapté aux résidences pour aînés (RPA) serait adopté pour le début de l'année 2020.»

En plaçant cette pétition sur le site Internet de l'Assemblée nationale, le Réseau FADOQ fait appel à une pression sociale auprès des personnes habilitées à voter afin d'obtenir ce nouveau bail. Depuis trop longtemps ce regroupement influence les décisions gouvernementales au niveau de l'hébergement pour les aînés et ce trop souvent au détriment des personnes plus âgées.

À l'intérieur de cette même pétition, on incite également le gouvernement du Québec à mettre en place « un programme de soutien aux petites résidences ayant des difficultés financières plutôt que de permettre à l'ensemble des gestionnaires de RPA d'imposer des hausses de loyer sans égard à la capacité de payer des aînés ».

Pour plus d'informations ou pour savoir comment procéder contactez :

FADOQ - Thetford
Maurice Boulet
418 335-2533

Conseil des aînés
Maurice Grégoire
418 338-1078

ACEF-ABE
Chantal Bernard
418-338-4755, poste 305

Pour plus d'informations, visitez le site de l'ACEF - ABE au : www.acef-abe.org/petition-fadoq

PROCÉDURES POUR SIGNER LA PÉTITION

1. Vous pouvez avoir accès au texte de la pétition en cherchant sur Internet : **Pétition assemblée nationale.**
2. Vous aurez une liste de pétitions, alors cherchez : **Protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés.**
3. Cliquez sur ce titre.
4. Complétez les espaces tel qu'indiqué avec « **signature** ».

« Signature » signifie ici compléter les espaces, accepter les conditions et réécrire le code de sécurité et ENVOYER. Puis au retour du courriel cliquer sur l'avis.

5. Dès l'envoi, vous recevrez un courriel et cliquer pour **confirmer** votre *signature*.

Chaque *signature* doit avoir une adresse courriel différente et personnelle.

La date limite est le 31 janvier 2021. En plus de **signer** cette pétition une invitation vous est lancée pour inviter un proche et votre entourage à la **signer** également.